

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 356

présenté par

M. Le Fur, M. Cinieri, M. Chrétien, M. Couve, Mme Dalloz, Mme de La Raudière, M. Decool,  
M. Goasguen, M. Philippe Gosselin, Mme Genevard, M. Hetzel, Mme Lacroute, Mme Le  
Callennec, M. Luca, M. Alain Marleix, M. Olivier Marleix, M. Marsaud, M. Morel-A-L'Huissier,  
M. Myard, M. Poisson, M. Quentin, Mme Rohfritsch, M. Scellier, M. Sermier, M. Vialatte et  
M. Jean-Pierre Barbier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« de six mois d'emprisonnement et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le dispositif excessif de sanction qui rend passible de six mois d'emprisonnement le non-respect de la présente loi.